

La restauration

Première priorité de l'action sociale : 46 % du budget

La politique de restauration collective vise à offrir aux personnels la possibilité de se restaurer, à proximité de leur lieu de travail, dans des établissements offrant des prestations de qualité à un tarif abordable.



La restauration

Pour assurer cette finalité, diverses politiques ou instruments sont mis en œuvre :



- équipement et rénovation des restaurants des finances
- subvention interministérielle (1,62 € TTC depuis janvier 2024 indice égal ou inférieur à 539)
- harmonisation tarifaire (6 € maximum par repas)
- aide aux petites structures de restauration
- restaurants inter-administratifs ou conventionnés

La restauration

Ces différentes politiques sont mises en œuvre dans des structures diverses :

- 31 restaurants à Paris gérés par l'AGRAF
- 232 restaurants financiers
- 73 restaurants inter administratifs (RIA)
- 320 restaurants conventionnés
- Il faut y ajouter les coins-repas installés dans les postes financiers et dans les vedettes des douanes

La restauration dans le Puy-de-Dôme

- 6 restaurants Finances gérés par des associations d'usagers
- 2 restaurants inter-administratifs à Clermont-Ferrand
- 2 restaurants conventionnés